

DOSSIER D'INSCRIPTION

PREMIERE ET TERMINALE

Date d'inscription :

<i>Première générale</i>	Lundi 24 Juin de 13h00 à 17h00
<i>Première technologique</i>	Mardi 25 Juin de 13h00 à 17h00
<i>Terminale générale</i>	Jeudi 27 Juin de 13h00 à 17h00
<i>Terminale technologique</i>	Vendredi 28 Juin de 13h00 à 17h00

HORAIRE DE RENTRÉE

Installation à l'INTERNAT	Lundi 02 Septembre au matin
<u>RENTREE</u>	lundi 02 septembre 2019
Accueil dans les classes par l'équipe pédagogique et éducative	14h00 à 17h00 (matinée libérée)

Le déroulement normal des cours débutera le mardi 03 septembre 2019
selon l'emploi du temps de chaque classe.

INSCRIPTION en TERMINALE TECHNOLOGIQUE

Conformément aux résultats de la procédure d'orientation de fin de première, je demande l'inscription de mon enfant en classe de première générale.

<p><u>Term STMG</u> SCIENCES et TECHNOLOGIES du MANAGEMENT et de la GESTION</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p>	<p><u>Term STI2D</u> SCIENCES et TECHNOLOGIES de l'INDUSTRIE et du DEVELOPPEMENT DURABLE</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p>
--	---

NOM : Prénom :	
Classe suivie en 2018/2019 : Établissement :	
Langues Vivantes : <input type="checkbox"/> Anglais et <input type="checkbox"/> Allemand ou <input type="checkbox"/> Espagnol ou <input type="checkbox"/> Italien (cochez une case)	
Qualité demandée en 2019/2020 : <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne	

ATTENTION : Les choix indiqués sur la présente fiche sont définitifs.

Aucun changement ou abandon d'option ne pourra être accepté en début ou en cours d'année (sauf avis contraire prononcé par le conseil de classe).

OPTIONS OBLIGATOIRES	
<u>Term STMG</u>	<u>Term STI2D</u>
<input type="checkbox"/> MERCATIQUE <input type="checkbox"/> RHC (Ressources Humaines et Communication)	<input type="checkbox"/> ITEC (Innovation Technologique et Eco-Conception) <input type="checkbox"/> SIN (Systèmes d'Information et Numérique)

ENSEIGNEMENTS OPTIONNEL	
(pour les élèves ayant déjà suivi l'enseignement en seconde ou en accord avec le professeur concerné)	
<input type="checkbox"/> Allemand LV3 <input type="checkbox"/> Latin	<input type="checkbox"/> Arts Plastiques <input type="checkbox"/> Histoire des Arts
<input type="checkbox"/> Théâtre	

J'autorise le lycée à photographier mon enfant pour son dossier scolaire et administratif.

Fait à, le

Signature des parents ou responsables légaux

FICHE SIECLE (Base Élève)

ELEVE

Nom :

Prénom :

Sexe : Masculin Féminin Nationalité :

Né(e) le :

Commune de naissance :

Département de naissance :

Pays de naissance :

SCOLARITÉ

Scolarité suivie l'année scolaire 2018/2019

Nom de l'établissement :

Classe :

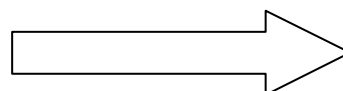
AFFECTATION pour l'année scolaire 2019/2020

Nom de l'établissement :

Classe :

Régime : Externe Demi-Pensionnaire Interne

TOURNEZ LA PAGE SVP



RESPONSABLE 1 (Financier)

Nom :

Prénom :

Père Mère Autre (*précisez*) :

Autorise à communiquer mes coordonnées aux associations de parents d'élèves : oui non

Adresse :

.....

.....

E-mail :

Téléphone domicile :

Téléphone mobile :

Téléphone travail :

Emploi :

Nombre d'enfants à charge : Fratrie dans l'établissement : oui non

RESPONSABLE 2

Nom :

Prénom :

Père Mère Autre (*précisez*) :

Autorise à communiquer mes coordonnées aux associations de parents d'élèves : oui non

Adresse :

.....

.....

E-mail :

Téléphone domicile :

Téléphone mobile :

Téléphone travail :

Emploi :

Assurance scolaire

Raison sociale :

Adresse de la compagnie d'assurance :

N° de Sécurité Sociale :/...../...../...../...../...../.....

INSCRIPTION à la DEMI-PENSION ou à l'INTERNAT

Je soussigné(e) M. Mmeinscrire à LA DEMI PENSION
 L'INTERNAT

L'élève NOM Prénom inscrit en classe de :

3PRO CAP SECONDE PREMIERE TERMINALE BTS

à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, et dont je suis le responsable légal et financier.

Je, soussigné(e), certifie avoir lu et pris connaissance et déclare accepter le règlement de la demi-pension joint dans son intégralité, dont les principales dispositions sont résumées ci-dessous :

L'accès au restaurant se fait au moyen du PASS REGION, que vous aurez commandé **impérativement** pour la rentrée sur le site de la région Auvergne-Rhône Alpes, il est valable jusqu'à la fin de votre scolarité au Lycée Charles Poncet de Cluses.

Le compte de l'élève doit être approvisionné : sans crédit l'accès au restaurant est impossible. Les chèques doivent être remis au moins 48h à l'avance et leur montant doit correspondre à 10 repas minimum soit 38€. Les élèves sont tenus informés du solde de leur compte à chaque passage au distributeur de plateau. Aucun reliquat ne doit subsister sur le compte en fin de scolarité. En cas de besoin, faire l'appoint.

En cas de perte, de détérioration ou de non fonctionnement du badge, le renouvellement est payant soit 6.00€. En cas d'oubli de son badge, l'élève doit se procurer un badge jetable à 4.40€.

L'élève est personnellement responsable de l'utilisation de son badge qui ne peut être prêté. Un seul passage de badge par élève est autorisé. La réservation des repas est obligatoire avant 10h15 à une borne de réservation du lycée pour pouvoir bénéficier du tarif élève à 3.84€. Sans réservation, le passage est possible mais au tarif de 4.40€. Les tarifs sont remis à jour chaque année en date du 1^{er} janvier.

Pour une inscription en DEMI-PENSION :

- 1.** Un chèque de 80€ à l'ordre de l'agent comptable du lycée Charles Poncet, afin d'alimenter la carte de cantine pour 20 repas. Noter au dos du chèque le NOM et Prénom de l'élève.
- 2.** Un RIB du responsable financier

Pour une inscription à l'INTERNAT :

- 1.** Un RIB du responsable financier

A noter : Aucun changement de régime ne sera accepté en cours de trimestre sauf circonstance exceptionnelle validée par le chef d'établissement.

Date :

Signature :

CONDITIONS D'ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE

1 – ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE

Aucun demi-pensionnaire ne peut accéder à la salle du restaurant sans avoir passé son badge magnétique au contrôle.

Les repas doivent être réservés à l'une des 4 badgeuses situées à proximité : des bureaux de la vie scolaire, de l'auditorium, sous le préau bâtiment C ou à l'entrée du bâtiment des Ateliers.

* **avant 10 h 15 pour le repas du jour**

* **à partir de 14 heures pour le repas de lendemain**

ATTENTION : Tout repas réservé est **débité** du compte de l'élève, qu'il soit **consommé ou non**.

Sans réservation, l'accès au restaurant scolaire est toujours possible mais au tarif de 4.40 €

2 – PASS REGION

Le PASS Région permet :

- l'accès au restaurant scolaire le midi.
- de rentrer et sortir du lycée.

Il est IMPERATIF de le commander pour la rentrée, ce PASS est valable pour toutes les années scolaires passées dans l'établissement et est **strictement personnel**, il ne peut en aucun cas être prêté. Toute tentative de fraude peut entraîner l'exclusion de la demi-pension.

2.1 – Perte du PASS

A recommander sur le site de la région et signaler immédiatement à l'intendance afin d'en interdire l'utilisation et de gérer la situation dans l'attente de recevoir le nouveau PASS.

2.2 – Oubli du PASS – crédit insuffisant

Lorsque vous avez oublié votre PASS REGION ou lorsque votre crédit est devenu insuffisant, vous avez la possibilité de prendre votre repas en vous procurant un badge jetable (au distributeur situé dans le hall de l'intendance), mais vous devrez acquitter **4.40 € (uniquement en espèces et avec l'appoint)**

3 – INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Elle se fait pour chaque année scolaire, par un **premier versement minimum de 10 repas soit 38,40 €**.

4 – HORAIRES DU SERVICE RESTAURATION

Les horaires d'ouverture des restaurants scolaires sont affichés à l'entrée et doivent être respectés.

5 – TARIFS

Les tarifs sont fixés pour l'année civile par arrêté de la Région Rhône-Alpes, sur proposition du lycée.

Les prix pour l'année 2019 sont :

Repas réservé **3,84 €**

Badge perdu (détérioré, etc.) **6.00 €**

Badge jetable **4.40 €**

Repas non réservé **4,40€**

6 – PAIEMENT

6.1 – Délais de paiement

Chaque fois que vous réservez ou que vous passez directement au contrôle sans réserver, un repas est débité de votre compte et votre solde s'affiche.

Le paiement doit être déposé **AU MOINS 48 HEURES A L'AVANCE.**

Important : aucune garantie de prise en compte d'un chèque déposé la veille ou le jour même.

Vous risquez de vous retrouver **en situation de « crédit insuffisant ».**

6.2 – Règlements

Les repas **sont obligatoirement achetés par 10 minimum.**

- **PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE** en ligne grâce à votre code PRONOTE dans la rubrique « ard- gec en ligne »
- **PAIEMENT PAR CHEQUE** libellé à l'ordre de « l'agent comptable du Lycée Charles Poncet » et portant obligatoirement au verso : **nom et prénom de l'élève.**

(Les chèques seront systématiquement déposés dans la boîte aux lettres du service intendance.)

- **PAIEMENT PAR ESPECES** au service intendance, le matin uniquement du lundi au vendredi. Le versement des espèces doit également intervenir au moins 48 heures à l'avance.

Pour les élèves de terminale ou tous ceux quittant l'établissement, il est demandé en fin d'année scolaire, de faire l'appoint et de consommer le nombre de repas permettant de solder votre carte.

6.3 – Remboursement du solde de la carte

Le solde restant en fin d'année est utilisable sur l'année suivante si vous êtes toujours élève dans l'établissement.

Les remboursements devront être demandés expressément par écrit et accompagnés d'un RIB. Le remboursement ne pourra être fait que par virement administratif sur le compte du responsable financier de l'élève.

7 – SERVICE INTENDANCE

Ouverture au public :

Tous les matins de 7h30 à 13h

Vous pouvez aussi contacter ce service au **04.50.89.36.20** ou par mail à l'adresse suivante :

intendance.0740017S@ac-grenoble.fr

DEMANDE D'INTERNAT

Madame, Monsieur

responsable de l'élève :

Nom : Prénom :

Niveau de classe : Classe foot

BTS

sollicite une place à l'internat dans votre établissement.

Nom et adresse du responsable légal 1 :

Nom et adresse du responsable légal 2 :

Motif de la demande :

.....

.....

.....

.....

Une commission se réunira avant le **12 juillet 2019** à l'issue de laquelle vous serez informés par courrier du refus ou de l'acceptation du dossier de votre enfant.

Fait à, le

Signature :

FICHE D'URGENCE

Nom : Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....

.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

.....

N° et adresse de l'assurance scolaire :

.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez à faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

N° du domicile :

N° du travail du père : N° de mobile du père :

N° de travail de la mère : N° de mobile de la mère :

Nom et n° d'une autre personne susceptible d'être contactée rapidement :

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5ans)

Vaccin R.O.R. : 1 injection 2 injections non vacciné

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, maladie de longue durée, traitements en cours, précautions particulières à prendre, ...) :

.....

.....

Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :

.....

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Adhésion Maison Des Lycéens

Association de type Loi 1901 animée par des élèves et des personnels de lycée, **la MDL a pour objet d'encourager, favoriser, développer ou impulser des projets et des activités à caractère éducatif, citoyen, solidaire, culturel... à destination de nos élèves et étudiants.**

Sa démarche s'exerce en lien avec les élèves représentants au Conseil de Vie Lycéennes et au Conseil d'Administration de l'établissement et **son champ d'action s'étend à tout projet présenté par des élèves ou personnels du lycée.**

Le soutien de ces initiatives s'effectue tant sur l'aspect organisationnel que matériel par l'acquisition d'équipements ou leur entretien, ou encore l'aide au financement de projets éducatifs...

Au cours de l'année 2018-2019, la MDL a notamment contribué à la réalisation des projets suivants :

- Programme de sorties culturelles des internes (cinéma, concerts, etc...)
 - Fête de Noël des internes (patinoire, animation soirée)
 - Equipement du foyer des internes
 - Equipement de la salle de musique
 - Journée du lycéen (location sono-technicien, récompenses,...)
 - Aide à la réalisation et subvention de voyages scolaires
- Soutien du projet de radio lycéenne/blog Audio « Charles eRadio »
 - Soutien du projet Fanzine « l'Âme Son »
 - Soutien du projet « Classe Montagne »
 - Soutien du projet artistique « Les Planches Poncet »
- Achats de lots pour le projet de prix littéraire du lycée...

Aidez nous à maintenir une vie lycéenne riche et conviviale en adhérant à la MDL et en rejoignant le bureau de l'association lors de son Assemblée Générale de début d'année !

Adhésion MDL 2019-2020

Nom (de l'élève/étudiant): Prénom :

Niveau de classe :

Ci-joint un chèque de 7€ à l'ordre de la Maison des Lycéens – Lycée Charles Poncet

Signature de l'élève/étudiant :

Signature du responsable légal :